

Nommer les bâtiments, l'affaire de tous

Le choix des noms des rues et bâtiments est l'apanage du conseil municipal. Pour la friche Stenwick, Orléans a décidé de déléguer la tâche aux citoyens.

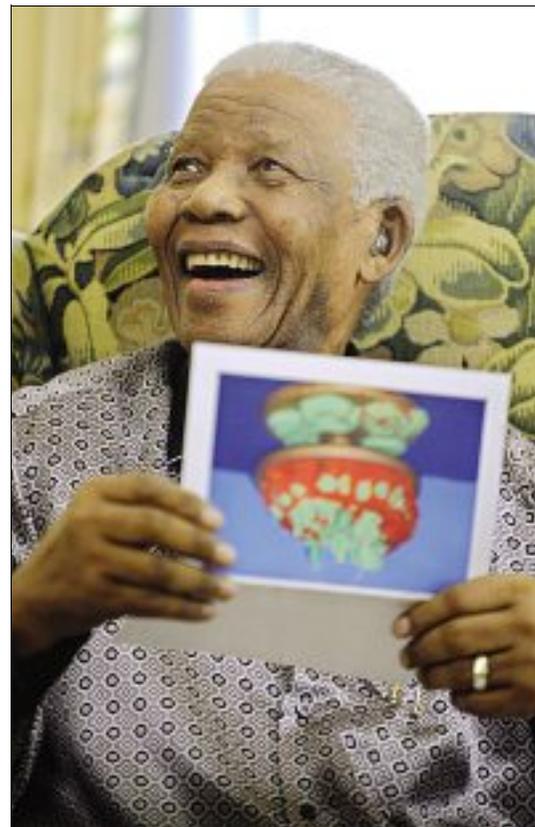
Amandine Rouve

« **C**e qu'on observe en ce moment, c'est qu'on donne beaucoup de noms de femmes, par exemple dans le quartier Gare », note Aude de Quatrebarbes, adjointe au maire d'Orléans, chargée de la coordination de la politique de proximité et de la gestion du domaine public. Une tendance illustrée par l'inauguration de la Maison de santé pluridisciplinaire Simone Veil, à La Source.

Ce nom, c'est le conseil municipal qui l'a choisi, selon une procédure classique. Il détient l'exclusivité de la décision sur ce sujet, même si d'autres acteurs administratifs peuvent aussi s'exprimer, comme le conseil consultatif de quartier, qui fait parfois l'intermédiaire entre les habitants et les élus.

« **Mandela, symbole du sport et du vivre ensemble** »

Ses propositions seront ensuite validées, puis passeront devant la commission cadre de vie, avant d'être jugées par le



HOMMAGE. Parmi les personnalités choisies ou proposés récemment pour des infrastructures orléanaises, figurent Nelson Mandela et Simone Veil, dont le nom a été attribué à la nouvelle Maison de santé de La Source.



conseil municipal. Sa décision peut être contestée par les préfets et sous-préfets, mais ce cas ne se présente que très rarement, et laisse donc une liberté d'action importante aux mairies.

La procédure mise en place pour nommer l'équipement sportif et culturel, actuellement en construction sur la friche Stenwick, dans le quartier de

l'Argonne, supprime ces multiples étapes. Il sera baptisé sur proposition directe des habitants. Depuis le début du mois, chacun est libre d'indiquer, via le site Internet de la mairie, le nom qu'il souhaite voir inscrire sur le frontispice du bâtiment.

L'opération a été lancée le 4 février, et dure un mois. Après le 3 mars, les propositions seront soumises au vote d'un jury

composé d'acteurs citoyens et d'élus, qui présélectionneront 25 noms. Cette sélection sera à nouveau soumise au vote des habitants, jusqu'au 21 avril.

Investissement local

L'opération semble connaître un certain succès. Elle constitue avant tout une possibilité de s'investir dans la vie locale. Les enseignants de plusieurs écoles

se sont ainsi emparés de l'occasion pour mobiliser leurs élèves et leur faire choisir un nom à proposer collectivement.

Des réflexions sur ce thème ont aussi été menées par les animateurs des centres sociaux, ainsi que dans un atelier d'aide aux devoirs du quartier.

Nelson Mandela

Dominique Lebrun, ancien élu PCF à la mairie d'Orléans, fait partie des participants. Il souhaite que le nom de Nelson Mandela, « symbole du sport et du vivre ensemble », soit associé à cette nouvelle infrastructure. « C'est une personnalité qui me tient à cœur, j'ai milité à l'époque où il a été emprisonné. Au moment de son décès, nous en avions parlé avec M. Grouard, qui était d'accord pour lui rendre hommage. »

Sa position est aujourd'hui soutenue par le communiste Michel Ricoud, mais aussi par d'autres citoyens, qui lui ont communiqué leurs encouragements et ont ajouté un bulletin de participation dans ce sens. ■

PARTICIPER

Sur Internet ou en personne. L'opération se tient du 4 février au 3 mars. Les formulaires de participation peuvent être renseignés en ligne, ou imprimés et déposés aux Aselqo Rouget-de-Lisle et Marie-Stuart, à la maison d'animation de la Caf, à la médiathèque de l'Argonne, aux locaux de l'association AJLA, aux locaux de l'UPA ou à la maison de santé de l'Argonne.

Le choix municipal, souvent très politique

Privilegé du conseil municipal, la dénomination des rues ou des bâtiments est éminemment politique. Il fut même un temps où les majorités municipales donnaient plus souvent aux rues le nom de personnages illustres... de leur bord. Moins clivants aujourd'hui, ces choix restent pour autant une source inépuisable de débat. Dernier en date à Orléans : fin 2014, sur le nom de la Maison de santé de l'Argonne. La majorité a voulu honorer la mémoire de Liliane Coupez, ex-élue au cours des mandats de Jean-Pierre Sueur (PS) puis Serge Grouard (UMP), décédée en 2010. La mesure n'a pas plu à l'élue FN Arlette Fourcade, critiquant cette femme « qui a retourné plusieurs fois sa veste ». Tollé général dans la salle, et recadrage du maire d'alors, Serge Grouard. « Restons dignes, a-t-il dit, en se tournant vers sa majorité. Je suis profondément choqué. N'employez pas ces termes, Liliane Coupez était une femme admirable, très honorable dans la maladie. »

Un autre nom qui fait débat à Orléans résonne cette fois dans l'histoire de France. Au cours de la précédente mandature (2008-2014), l'élue communiste Dominique Lebrun débaptisait symboliquement, chaque année, la rue Adolphe-Thiers, pour honorer la mémoire des communards. Ex-président de la République (1871-1873), Thiers avait écrasé violemment le soulèvement ouvrier et socialiste et de la Commune de Paris.

F.B.

L'initiative citoyenne, une nouveauté

Patrick Mozol, maître de conférence en droit public à l'Université François-Rabelais de Tours et spécialiste de la démocratie participative, donne son avis sur la proposition de la mairie d'Orléans.

■ **Depuis quand ce genre de dispositif est-il possible ?** La loi du 6 février 1992 a créé les comités consultatifs sur les intérêts communaux, elle a été déterminante. Aujourd'hui, on essaye d'être dans une logique de co-construction, par exemple avec les conseils citoyens. C'est une tendance qui se développe, cependant tout reste lié à la vo-

lonté des municipalités. Certaines, comme celle de Grenoble, ont toujours mis en avant la participation des citoyens à la vie politique ; à d'autres endroits, cela est moins sensible.

■ **Que pensez-vous de l'espace de proposition mis en place par la municipalité d'Orléans ?** Il a cela d'intéressant qu'il sort du cadre de la démocratie locale par voie de représentation : l'élue donne plus de place aux citoyens. Ils sont associés au projet en amont de la décision, alors qu'habituellement, ils interviennent à un stade très avancé du processus, plutôt pour donner un avis. Dans le cadre de ce

projet, on leur laisse un pouvoir d'initiative assez innovant.

■ **Que peut-on observer comme conséquences de ces dispositifs ?** Cela me semble avoir l'avantage de créer un consensus plus large au niveau de la décision publique. Cela renforce à la fois l'autorité de la décision et son acceptation par tous. Dans certains cas, cela peut aussi permettre de prévenir des contentieux en renforçant le lien entre élus et citoyens. Ce sont des processus coûteux et longs pour les municipalités, mais je crois qu'on a tout à gagner à faire participer les habitants. ■

A.R.